

Convention de PARTENARIAT.

ENTRE :

L'association sans but lucratif « VERVIERS AMBITIONS » représentée par Mr. Philippe LAGASSE DE LOCHT, Président, ayant son siège social statutaire, Rue de l'Harmonie 10-12 à 4800 VERVIERS
dénommée ci – après « l'Association » ;

ET

La Ville de Verviers représentée par Monsieur Alexandre LOFFET, Bourgmestre f ;f et par Madame Muriel KNUBBEN, Directrice Générale f.f, agissant en vertu d'une délibération du Conseil communal du 27 mai 2019, sise place du marché 55 à 4800 VERVIERS
dénommée ci-après « la Ville » ;

L'AWAP, représentée par Mme. Sophie DENOEL, ayant son siège social, Rue des Brigades d'Irlande 1 à 5100 Jambes.

Considérant que l'asbl « Verviers Ambitions » a notamment pour mission d'informer le grand public sur les chantiers en cours et à venir en centre-ville à Verviers et que pour mener à bien cette mission elle sollicite la collaboration des services de la Jeunesse, du Tourisme et de la Communication de la Ville de Verviers ainsi que celle de l'AWAP.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1.

L'Asbl Verviers ambitions s'engage à organiser des visites du chantier des fouilles de la place du Marché, à l'attention d'élèves de 6me. primaire du réseau libre et communale et à rédiger un dossier pédagogique qui leur sera transmis ;

L'Asbl Verviers ambitions étendra ses visites au grand public, le 22 juin et le 31 août 2019 (clôture des fouilles) et à la Confédération de la Construction les 23 et 30 août 2019 ;

L'ASBL Verviers ambitions s'engage pour ce faire, à solliciter toutes les autorisations nécessaires auprès de la Direction de l'AWAP afin d'obtenir la mise à disposition des deux archéologues qui encadreront les visites qui seront proposées aux élèves et au public et interrogera la Directrice de l'AWAP sur la question des assurances en cas d'accident qui surviendrait sur le chantier.

L'ASBL Verviers ambitions respectera la législation en ce qui concerne les prises de vues aériennes par drone, en ce qui concerne le pilote, les autorisations et le matériel utilisé. Les photos du site de fouilles porteront son logo et seront, gracieusement, à disposition des partenaires de cette organisation et principalement l'AWAP.

Le service de la Jeunesse de la Ville de Verviers s'engage uniquement, à contacter les écoles communales afin de les inviter à prendre part aux visites du chantier des fouilles de la place du Marché proposées du 20 au 23 mai 2019.

L'Asbl Verviers Ambitions veillera à faire cette même communication vers le réseau libre.

Le service du Tourisme s'engage strictement, à contacter les guides de l'AGAV afin de leur proposer de s'associer et d'encadrer les visites destinées au grand public, orchestrées par les archéologues de l'AWAP, en date du 22 juin 2019. La rémunération des guides sera prise en charge par l'allocation du service jeunesse.

La cellule communication s'engage essentiellement, à promouvoir les différentes initiatives mentionnées ci-dessus à travers ses réseaux de communication, sur base des éléments qui lui seront fournis par les différents intervenants. Elle réalisera un carnet de bord qui reprendra l'évolution du chantier et sera publié sur le site internet de la Ville.

L'AWAP S'engage à accueillir les enfants des écoles sur son site afin de leur permettre de le découvrir. L'Asbl Verviers ambitions s'engage à mettre des stewards à disposition (minimum 2) pour veiller à l'accueil des groupes.

Article 2.

La présente convention prend cours au jour de sa signature pour se terminer au plus tard à la fin des fouilles, soit le 15 septembre 2019.

Fait à Verviers en 3 exemplaires le 9/5/2019.

Par ordonnance,
La Directrice Générale f.f,

Le Bourgmestre f.f,

M.KNUBBEN

A.LOFFET

Pour l'association sans but lucratif « VERVIERS AMBITIONS »

Le Président

La Directrice de l'AWAP

P. LAGASSE DE LOCHT

Mme. DENOEL